

« Je souhaite devenir chargé de mission »

Nous vous remercions par avance de votre aide !
Afin de vous proposer un accompagnement qui vous correspond, nous vous invitons à préciser les rubriques suivantes.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Sur quelle(s) commune(s) ou secteur(s) géographiques seriez-vous disponible ?

Dans quelle(s) matière(s) pourriez-vous/aimeriez-vous accompagner un enfant ?

Auprès d'enfants de quel(s) niveau(x) pourriez-vous intervenir ?

Seriez-vous d'accord d'animer une activité culturelle ou scolaire à un groupe de 8 enfants (maximum) ?

Remarques éventuelles que vous voudriez porter à notre connaissance :

Date : Signature :

T.S.V.P.➔

« Je souhaite devenir chargé de mission »

Nous vous remercions par avance de votre aide !
Afin de vous proposer un accompagnement qui vous correspond, nous vous invitons à préciser les rubriques suivantes.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Sur quelle(s) commune(s) ou secteur(s) géographiques seriez-vous disponible ?

Dans quelle(s) matière(s) pourriez-vous/aimeriez-vous accompagner un enfant ?

Auprès d'enfants de quel(s) niveau(x) pourriez-vous intervenir ?

Seriez-vous d'accord d'animer une activité culturelle ou scolaire à un groupe de 8 enfants (maximum) ?

Remarques éventuelles que vous voudriez porter à notre connaissance :

Date : Signature

T.S.V.P.➔

En tant que chargé de mission ...

- Vous serez contacté puis reçu par un responsable de l'association pour échanger sur vos disponibilités et vos possibilités, en fonction des demandes reçues pour votre secteur géographique.
- Un rendez-vous sera ensuite fixé entre un responsable de l'association, la famille de l'enfant et vous-même, qui permettra de se présenter mutuellement et de définir les modalités pratiques de l'accompagnement (jours, horaires, lieux...)
- Vous pouvez participer à toutes les actions de T'es Cap, à toutes ses formations.
- Vous pouvez obtenir un remboursement des frais de déplacements engagés dans le cadre de l'association, pour vous rendre auprès des enfants ou aux formations des bénévoles. A cet effet, un tableau à remplir vous sera adressé par mail peu après le début de votre accompagnement. Si vous ne souhaitez pas ce remboursement, un justificatif sera établi, **vous permettant d'obtenir une déduction fiscale.**
- Vous êtes épaulé par l'association, et êtes invité à solliciter ses coordinateurs ou ses responsables dès que vous en ressentez le besoin, pour toute question.
- Vous pourrez obtenir un prêt de matériel, livres ou jeux nécessaires à votre accompagnement. N'hésitez pas à contacter le siège de l'association pour connaître les possibilités !
- Vous ne serez pas amenés à gérer d'actes financiers auprès des familles ; tout particulièrement, les heures effectuées auprès des lycéens seront gérées directement par le siège de l'association après que vous ayez indiqué, chaque mois, leurs dates à l'adresse : tresorientescap@laposte.net.

Pièces à joindre :

- Votre bulletin d'adhésion à T'es Cap et le règlement intérieur signé au dos
 - Une copie d'extrait de casier judiciaire, disponible gratuitement sur internet : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
 - Un RIB ou RIP si vous souhaitez le remboursement de vos frais de déplacements
- Merci de nous faire retour des deux bulletins à l'adresse :
Association T'es Cap, 4, rue René Daniel, 29720 Plonéour-Lanvern
☎ téléphone : 09.51.65.85.38 ou 06.88.79.17.38
E-mail : tescapcontact@gmail.com
www.tescap29.fr www.facebook.com/tescapdereussir

En tant que chargé de mission ...

- Vous serez contacté puis reçu par un responsable de l'association pour échanger sur vos disponibilités et vos possibilités, en fonction des demandes reçues pour votre secteur géographique.
- Un rendez-vous sera ensuite fixé entre un responsable de l'association, la famille de l'enfant et vous-même, qui permettra de se présenter mutuellement et de définir les modalités pratiques de l'accompagnement (jours, horaires, lieux...)
- Vous pouvez participer à toutes les actions de T'es Cap, à toutes ses formations.
- Vous pouvez obtenir un remboursement des frais de déplacements engagés dans le cadre de l'association, pour vous rendre auprès des enfants ou aux formations des bénévoles. A cet effet, un tableau à remplir vous sera adressé par mail peu après le début de votre accompagnement. Si vous ne souhaitez pas ce remboursement, un justificatif sera établi, **vous permettant d'obtenir une déduction fiscale.**
- Vous êtes épaulé par l'association, et êtes invité à solliciter ses coordinateurs ou ses responsables dès que vous en ressentez le besoin, pour toute question.
- Vous pourrez obtenir un prêt de matériel, livres ou jeux nécessaires à votre accompagnement. N'hésitez pas à contacter le siège de l'association pour connaître les possibilités !
- Vous ne serez pas amenés à gérer d'actes financiers auprès des familles ; tout particulièrement, les heures effectuées auprès des lycéens seront gérées directement par le siège de l'association après que vous ayez indiqué, chaque mois, leurs dates à l'adresse : tresorientescap@laposte.net.

Pièces à joindre :

- Votre bulletin d'adhésion à T'es Cap et le règlement intérieur signé au dos
 - Une copie d'extrait de casier judiciaire, disponible gratuitement sur internet : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
 - Un RIB ou RIP si vous souhaitez le remboursement de vos frais de déplacements
- Merci de nous faire retour des deux bulletins à l'adresse :
Association T'es Cap, 4, rue René Daniel, 29720 Plonéour-Lanvern
☎ téléphone : 09.51.65.85.38 ou 06.88.79.17.38
E-mail : tescapcontact@gmail.com
www.tescap29.fr www.facebook.com/tescapdereussir